

L'esprit de la loi

Léo Bonneville

Number 68, February 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/51485ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bonneville, L. (1972). L'esprit de la loi. *Séquences*, (68), 2–3.

L'esprit de la loi

Dans sa lettre introductrice au Cahier des films visés par catégories de spectateurs (1971), le président du Bureau de surveillance du cinéma du Québec soulève une question importante. Après avoir rappelé que "la préoccupation fondamentale du législateur en adoptant la Loi de 1967 a été de rendre le cinéma accessible à tous par la mise en place du système de classement par catégories de spectateurs" et après avoir constaté que "la moitié des films s'adressent à l'auditoire le plus large des POUR TOUS, un peu plus du quart aux 14 ANS et plus, et les films dont la projection est strictement réservée aux adultes se limitent à un pourcentage de 22%", le président du Bureau de surveillance du cinéma s'inquiète de ne pas retrouver en salle la même proportion des films par catégories. "En principe, écrit M. André Guérin, le spectateur québécois serait en droit de s'attendre à trouver à l'écran le même équilibre entre chacune des catégories 18 ANS." "Sans un dosage harmonieux de films de diverses catégories, conclut M. André Guérin, l'esprit même de la loi n'est pas respecté."

Pour corriger la situation, le Président du Bureau de surveillance du cinéma fait appel à la liberté et à la responsabilité des professionnels et des usagers du cinéma.

Pour les professionnels, M. André Guérin ne peut "admettre que leur objectif se limite exclusivement aux inscriptions du tiroir-caisse." Nous aimerions, nous aussi, que les professionnels se rappellent que le cinéma est un fait de civilisation et de culture, qu'il véhicule des idées et suscite des sentiments, qu'il est l'art le plus répandu, qu'il est un divertissement populaire... Mais il demeure qu'un film qui ne connaît pas le succès - Biribi n'a fait que trois jours dans un grand cinéma de Montréal - est un échec sur le plan financier. Le professionnel est lié par la loi de l'offre et de la demande qui joue aussi bien pour le film que pour n'importe quel produit. Les propriétaires de salles de cinéma entendent présenter des films qui attireront une clientèle. Mais nous

compréhons très bien les inquiétudes de M. André Guérin. Comment tolérer que, dans un village ou une petite ville qui compte un ou deux cinémas, le public ne puisse trouver que des films cotés 18 ANS ? Une partie de la population serait alors privée de films par la volonté du propriétaire de ne servir qu'une clientèle privilégiée. Et quelle loi peut venir contraindre un propriétaire à présenter des films classés POUR TOUS ? Vaines exigences. Au contraire, si le propriétaire est conscient de servir la population entière, il tiendra compte du public et saura diversifier sa programmation. C'est là prendre ses responsabilités. D'ailleurs, il n'est pas dit que les films cotés POUR TOUS soient voués à l'échec. Des films comme *Un Amour de Coccinelle*, *Airport*, *Love Story* et le récent *Tiens-toi bien* après les oreilles à papa ont connu des succès enviés par plus d'un film coté 18 ANS. Les propriétaires de salles se trompent s'ils croient que seuls les films cotés 18 ANS sont rentables. Et certains propriétaires deviennent même retors quand, à un film coté POUR TOUS, ils adjoignent un second film - un vulgaire navet - coté 18 ANS afin d'aguicher la clientèle. C'est du plus vil mercantilisme. Hélas ! que de spectateurs se laissent prendre à des appâts aussi lourds.

Car le spectateur aussi doit prendre ses responsabilités. Il doit se renseigner sur la qualité des films. Il doit s'enlever de la tête le préjugé qui veut qu'un film POUR TOUS est un film pour enfants. La cote POUR TOUS ne renvoie pas à un quotient intellectuel affaibli. Elle indique simplement que le film peut être vu par tous. Un film comme *Le Genou de Claire* peut être vu par un enfant de dix ans, mais nous doutons fort qu'il en saisisse le sens et la portée. Et pourtant il entre dans la catégorie des films classés POUR TOUS.

Ainsi les professionnels, par une programmation diversifiée, et les spectateurs, par des choix de qualité, feront preuve, comme le souhaite Monsieur André Guérin - et nous avec lui - de maturité d'esprit.

Léo Bonneville